

Gouvernement avait pour effet de ne pas autoriser le remplacement et donc d'être un frein important à la mobilité. C'est une chose qui est dorénavant terminée.

Le 28 avril 2016, j'ai proposé au Gouvernement une modification du code qui opérationnalise les procédures de mobilité.

En effet, j'ai supprimé l'exigence d'une banque de données de candidats à la mobilité. Le texte prévoit que, dorénavant, tous les postes ouverts, tant au SPW que dans les OIP, seront proposés à la mobilité sur un site Internet réservé aux agents de la fonction publique régionale.

Je tiens à souligner que je compte profiter de cette centralisation du canal de diffusion des offres pour procéder également à la dématérialisation du traitement des candidatures.

J'espère que nous pourrons voir les effets concrets de ces mesures rapidement, en tout cas dans le courant de cette année 2016.

Au niveau de la mobilité externe, je peux vous informer que, depuis le 1er janvier 2016, huit procédures de mobilité externe d'office ont abouti et sept sont en cours.

M. le Président. - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

Comme vous le disiez dans la Déclaration de politique régionale : « La mobilité des fonctionnaires sera améliorée et favorisée. À cet égard, une plateforme intrafrancophone permettant de réunir les offres et les demandes de mobilité sera mise en place ».

Je vois qu'il y a déjà deux textes qui ont permis que des choses se fassent, que des avancées se produisent, pour que la mobilité puisse être facilitée.

Il est vrai qu'il y a, sans doute, toujours un problème de communication, le temps que ce fameux site Internet soit mis en place. Dans un premier temps, il faut que les agents soient informés avant qu'ils ne puissent solliciter cette mobilité.

Deux années se sont écoulées. Des avancées ont été réalisées.

Comme vous l'avez très bien souligné, la mobilité cela sert à réaffecter, mais cela peut être une source de motivation pour les agents qui, à un moment, ont l'impression d'avoir peut-être fait le tour de la question dans le service dans lequel ils travaillent depuis un certain nombre d'années. De ce côté-là également, je pense que c'est un point important pour avoir des services efficaces et aux services de la population.

Tout le travail que vous faites au jour le jour, c'est une pierre en plus à l'édifice. Je vous encourage dans ce sens.

QUESTION ORALE DE MME WARZÉE-CAVERENNE À M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR « L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'AMÉLIORATION DE LA GESTION IMMOBILIÈRE DU SERVICE PUBLIC DE WALLONIE (SPW) »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Warzée-Caverenne à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'état d'avancement de l'amélioration de la gestion immobilière du Service public de Wallonie (SPW) ».

La parole est à Mme Warzée-Caverenne pour poser sa question.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Monsieur le Ministre, fin février 2016, vous annonciez, au Parlement, le lancement d'un projet de banque de données portant sur l'ensemble des bâtiments dont la Direction générale transversale du SPW a la gestion.

Selon votre expression, ce projet devait rencontrer deux objectifs, à savoir, d'une part, constituer un véritable cadastre des bâtiments gérés par le Département de la gestion immobilière et, d'autre part, envisager un outil de gestion prévisionnel des bâtiments en termes de prévention de risques, de contrôle, de maintenance et de rénovation.

En outre, les résultats attendus devraient être les suivants : aboutir à une gestion plus dynamique et proactive du parc de bureaux de la Région wallonne et mieux évaluer l'adéquation entre les besoins des services et les disponibilités foncières et immobilières au sein du parc immobilier du SPW.

En somme, l'idée de ce plan est de gérer le parc immobilier de manière transversale, impliquant l'ensemble des acteurs, des difficultés et des opportunités.

Monsieur le Ministre, pouvez-vous nous dresser l'état d'avancement de ce projet de banque de données ? Un cahier des charges est-il prêt ?

Quant à la réalisation de cette banque de données, entendez-vous faire appel à vos propres services ou à une entreprise externe ? Une procédure de marché public a-t-elle été lancée ?

Qu'en est-il au niveau de l'établissement d'un cadastre complet et transversal ? Un montant précis quant au budget nécessaire a-t-il déjà été défini ?

En février 2016, la presse révélait l'existence de 11 bâtiments inoccupés parmi le parc de bureaux du SPW, quelle est l'évolution de la réaffectation et de l'éventuelle vente de ces bâtiments à ce jour ?

Pour ce qui est de la réaffectation, des possibilités innovantes de conversion de bureaux en logements publics, voire en logements mixtes, publics-privés, verront-elles le jour ?

M. le Ministre annonçait, à l'époque, que 69 % des superficies non exploitables fin février 2016 étaient en voie d'entrer dans une procédure de réhabilitation.

Pouvez-vous faire le point sur l'état d'avancement de la réhabilitation des logements inoccupés et sur les budgets débloqués à cet effet ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Madame la Députée, la question que vous posez porte essentiellement sur deux aspects : l'un sur la création de la banque de données et l'autre sur l'avenir des immeubles inoccupés.

Concernant la banque de données, un travail important est accompli depuis le début de cette année. Il mobilise à la fois le Département de la gestion immobilière et le Département des technologies de l'information et de la communication.

Il s'agit de définir un cahier des exigences, préalable indispensable à la rédaction d'un cahier des charges. Cette étape se terminera à la fin du mois de juin.

Si cette première étape peut paraître longue, elle s'explique par l'absolue nécessité de travailler de manière collaborative avec l'ensemble des services du département afin de définir au mieux ce que permettra cette application informatique.

En effet, il ne s'agira pas seulement d'une banque de données, mais aussi, et surtout, d'un véritable outil de gestion facilitant le travail des directions du Département de la gestion immobilière, par exemple en matière de maintenance.

Disposer d'un outil informatique qui fournit une carte d'identité détaillée d'un immeuble est fondamental. Faire en sorte que cet outil alerte, en plus, les services, de manière proactive, sur la nécessité de réaliser certains entretiens, des contrôles divers ou encore le renouvellement d'un marché quelconque, est encore bien plus important.

À cela s'ajoutent des articulations à prévoir avec d'autres applications informatiques existantes en matière budgétaire, patrimoniale, et cetera.

Dès la fin du mois de juin, les services s'attelleront à rédiger le cahier des charges. Des moyens budgétaires sont réservés à ce projet.

En matière de bâtiments inoccupés, je rappelle ce que j'ai déjà pu dire souvent, à savoir que seuls trois immeubles sont susceptibles d'être occupés immédiatement :

- le premier, situé avenue Gouverneur Bovesse, 25, sera occupé en septembre par des services de la DGO4 ;
- le second immeuble, situé rue Coronmeuse, 46 à Verviers, sera occupé par différents services orientés vers l'accueil des citoyens d'ici la fin de l'année, certains travaux d'aménagement intérieurs étant nécessaires au vu de cette nouvelle occupation ;
- en ce qui concerne le troisième bâtiment, la ferme de l'abbaye de Villers-la-Ville, mon cabinet mène des consultations en collaboration avec l'administration en vue de rechercher une occupation la plus adéquate possible.

Trois autres lieux vont être vendus à Liège et à Arlon. Les procédures sont en cours, dont notamment la demande d'avis à l'Inspection des finances.

Restent alors des immeubles à rénover ou à démolir à Ciney, Liège, Mons et Namur. Ils sont au nombre de cinq. Il s'agit, ici, de réserves foncières ou immobilières en propriété de la Région wallonne.

Des contacts sont en cours, par exemple pour l'observatoire de Cointe, à Liège, afin d'évaluer la diversité des affectations possibles, l'affectation en bureaux n'étant pas toujours la plus judicieuse au vu des caractéristiques de certains des immeubles concernés.

M. le Président. - La parole est à Mme Warzée-Caverenne.

Mme Warzée-Caverenne (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

C'est déjà très intéressant de savoir qu'au niveau des 11 bâtiments inoccupés tels qu'annoncés en février 2016, il n'en reste plus que cinq pour lesquels il faut trouver une attribution spécifique.

Il est clairement opportun, de la part de la Région wallonne, qui, elle-même, demande aux communes d'avoir une politique en matière, notamment, de logements inoccupés, de montrer l'exemple et de savoir ce qu'elle va faire de ces bâtiments. On sait tous que des bâtiments inoccupés, qui n'ont donc aucune utilité actuelle, peuvent coûter très cher aussi, puisqu'un

bâtiment non habité engendre des frais parfois bien plus importants que des bâtiments qui sont en service.

Je vous encourage à analyser les cinq derniers immeubles concernés afin de savoir si vous avez des pistes d'occupation, d'affectation ou de vente, et à mener, ce faisant, une politique tout à fait efficace en matière de gestion des bâtiments.

(M. Crucke, doyen d'âge, prend place au fauteuil présidentiel)

**QUESTION ORALE DE M. DRÈZE À
M. LACROIX, MINISTRE DU BUDGET, DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE, SUR
« L'AVANCEMENT DE LA RÉFLEXION SUR LE
PARTAGE DU TRAVAIL DANS LA FONCTION
PUBLIQUE WALLONNE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Drèze à M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative, sur « l'avancement de la réflexion sur le partage du travail dans la fonction publique wallonne ».

La parole est à M. Drèze pour poser sa question.

M. Drèze (cdH). - Monsieur le Ministre, je vous ai déjà interrogé sur cette question au début de l'année après que le ministre bruxellois, M. Gosuin, ait mis sur la place publique cette idée, dans tout ou partie des services bruxellois, de passer à une semaine de quatre jours, en tout cas pour des métiers moins qualifiés, avec embauche compensatoire.

Dans son chef – cela a été peut-être trop peu répercuté – le financement était attendu, en partie en tout cas, de l'ONSS, puisque des réductions de cotisations ont été souhaitées et font l'objet d'un débat au niveau du Fédéral.

Si je reviens aujourd'hui, c'est parce que dans le cadre des conflits sociaux récents, un leader de la CGSP wallonne a cité le Gouvernement wallon en exemple, et vous-même en particulier, pour avoir mis à l'étude un projet de semaine de quatre jours sans réduction de salaire, « plus particulièrement pour les fonctions peu qualifiées, les métiers lourds de notre fonction publique ».

Dans une logique de partage du travail, il s'agirait d'embaucher de la main-d'œuvre peu qualifiée en compensation pour garantir la continuité du service public. Je joins à ce propos l'option d'associer la fonction publique au futur Pacte pour l'emploi piloté par votre collègue, Mme la Ministre Tillieux, notamment en ce qui concerne les aspects contrats d'insertion des jeunes et formation en alternance.

Monsieur le Ministre, cette réflexion dans votre chef a-t-elle progressé ? Êtes-vous acquis à la possibilité d'un partage du travail dans la fonction publique wallonne avec embauche compensatoire sans perte de salaire pour les agents ? Un tel modèle est-il, selon vous, soutenable dans notre contexte budgétaire ? Enfin, des expériences pilotes seraient-elles annoncées ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Lacroix.

M. Lacroix, Ministre du Budget, de la Fonction publique et de la Simplification administrative. - Monsieur le Député, comme je vous l'indiquais lors de la séance du 25 janvier 2016, j'ai chargé mes collaborateurs de réfléchir à la possibilité de mener une politique de réduction du temps de travail avec embauche compensatoire au sein de la fonction publique régionale.

Je ne peux que confirmer que ce type de mesure me tient particulièrement à cœur et que je ferais tout ce qui est en mon pouvoir pour que le Gouvernement wallon puisse adopter une telle mesure pour autant qu'elle n'ait pas pour effet de porter préjudice à leurs bénéficiaires, surtout en matière de pensions.

Selon mes collaborateurs, les pistes étudiées semblent prometteuses, malgré le fait que certains éléments sont actuellement difficilement évaluables, vu les modifications substantielles, en cours d'élaboration, aux régimes des pensions par l'État fédéral.

Comme vous le comprendrez aisément, je laisserais la primeur des résultats de ces études au Gouvernement pour qu'il puisse décider des orientations à prendre dans ce dossier.

M. le Président. - La parole est à M. Drèze.

M. Drèze (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre. Vous ne l'avez pas évoqué, mais je suppose qu'il y a un volet de discussion avec le Fédéral. C'est le cas dans le chef de M. Gosuin.

À défaut, indépendamment de la problématique des pensions, il y aura forcément une problématique budgétaire dans ce dossier. Pour mémoire, la proposition d'une semaine de quatre jours faisait partie de mes chevaux de bataille, mais davantage dans le secteur privé et dans la perspective d'avoir, au niveau de l'entreprise, une semaine de six jours, c'est-à-dire d'augmenter la durée d'occupation des investissements. On pouvait, à ce moment-là, avoir un cofinancement du coût à un passage à une semaine de quatre jours par une meilleure rentabilité d'investissement, ce qui, évidemment, dans le cadre de la fonction publique, est peut-être moins impactant.

Je serais intéressé, en temps utile, de vous entendre sur le sujet.